



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ DE BAIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE

Date de la
convocation :
08/10/2026

Conseillers en
exercices : 19

Conseillers présents :
15

Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le mardi treize octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Adjoint

Cédric MARTIN, François POIRIER conseillers délégués

Bruno COULOMBET, Julien GUILARD, Marie-Christine BATTEUX, Valérie GAUDION, Marie-Christine LOUIN, Antoine GERAULT, Angélique LE BORGNE, Gael MAIGNAN, Fabien FOUCHER, Axelle LE DIGOU
Conseillers Municipaux

Absente : Laurence Loison (arrivée à 19h20)

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Franck LERAY donne pouvoir à François POIRIER
Alexandra GOUSSET donne pouvoir à Joseph JEULAND
Marie-Odile DAYOT donne pouvoir Angélique LE BORGNE
Caroline STEINLE donne pouvoir Axelle LE DIGOU

Secrétaire de séance : Angélique LE BORGNE

Délibération 2026.10.003

Finances - Clôture du budget annexe Gendarmerie

Monsieur le Maire, expose :

Le budget annexe Gendarmerie a été initialement créé en vue de permettre la réalisation d'une caserne de gendarmerie sur le territoire de la commune de Louvigné-de-Bais.

Commune de Louvigné de Bais - Délibération 2026.10.003

Ce budget annexe n'a toutefois jamais été abondé et n'a enregistré aucun mouvement financier depuis sa création. Il ne présente, à ce jour, aucun actif, aucun passif et aucun résultat à transférer au budget principal de la commune.

Considérant qu'il n'est plus envisagé d'utiliser cette structure budgétaire à l'avenir, il apparaît nécessaire de procéder à sa clôture définitive, afin de simplifier et de rationaliser la gestion budgétaire et comptable de la collectivité.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- ❖ De décider la clôture et la suppression définitive du budget annexe « Gendarmerie »;
- ❖ De constater qu'aucun transfert de résultat, d'actif ou de passif n'est requis vers le budget principal de la commune ;
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Thierry PIGEON

